



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

OFFRE D'EMPLOI : Apprenti journalier aux travaux publics

Je soussigné, Ghislain Lemay, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, vous informe par la présente que le conseil municipal veut combler le poste d'apprenti journalier aux travaux publics et par la même occasion, créer une banque de noms.

Nature du poste : APPRENTI JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

Il s'agit d'un poste sur appel, à horaire flexible dans une plage horaire étalée du dimanche au samedi entre 7 h et 20 h.

Description sommaire des tâches :

Sous l'autorité de l'inspecteur municipal et de façon non limitative, le poste d'apprenti journalier aux travaux publics couvre les tâches suivantes :

Tâches relatives à l'entretien des terrains municipaux :

- tondre le gazon;
- entretenir les plates-bandes et arroser les plantes s'il y a lieu;
- entretenir les arbres et arbustes;
- préparer et entretenir les terrains et les équipements de loisirs (patinoire, terrains de balle, de baseball, de tennis, de pétanque, etc.);
- balayer le stationnement ;
- pelleter les entrées et déneiger les accès ;
- toute autre tâche connexe requise par le supérieur immédiat.

Tâches relatives aux travaux publics :

- déneiger les trottoirs ;
- participer aux travaux de voirie non spécialisés ;
- toute autre tâche connexe demandée par le supérieur immédiat.

Tâches relatives aux loisirs :

- préparer et entretenir les terrains et les équipements de loisirs (patinoire, terrains de balle, de baseball, de tennis, etc.);
- participer à l'aménagement physique lors d'événements majeurs se déroulant sur le site (Fête de Saint-Paulin, tournoi, etc.);
- toute autre tâche connexe requise par le supérieur immédiat.

Exigences :

Facilité à effectuer du travail manuel

Habilité à travailler avec des équipements tels que tondeuse, débroussailleuse, ...

Capacité d'adaptation au changement, autonomie, polyvalence, discrétion, respect.

Note : Pour occuper ce poste, le diplôme d'étude secondaire ou l'équivalent n'est pas requis, cependant pour postuler ultérieurement, sur un autre emploi de la municipalité, la personne doit s'engager à l'obtenir à ses frais, dans la première année, sinon la personne sera automatiquement remerciée de ces services.

Date prévue d'entrée en fonction : Aucune date précise, au besoin

L'employé désireux d'occuper ce poste doit faire parvenir son curriculum vitae, à l'attention du directeur général,

Par la poste : Municipalité de Saint-Paulin
 À l'attention du directeur général
 3051, rue Bergeron
 Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0
Par télécopieur : (819) 268-2890

Par courriel : munistpaulindg@telmilot.net

En foi de quoi, j'ai signé à Saint-Paulin, ce dix-septième jour de février deux mille quinze.

Ghislain Lemay,
Directeur général et secrétaire-trésorier
(819) 268-2026